

Saint-Martin, lundi 18 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE ÉLECTIONS EUROPENNES

Inscrivez-vous sur la liste électorale pour voter le 8 juin !

Les prochaines élections européennes auront lieu le **8 juin 2024** à Saint-Martin et le 9 juin en France hexagonale. Si vous n'êtes pas déjà inscrit sur la liste électorale, la Collectivité de Saint-Martin vous invite à le faire dès maintenant.

Depuis la mise en place du Répertoire Electoral Unique, un électeur peut s'inscrire tout au long de l'année. Pour voter aux élections européennes et élire vos députés européens, le 8 juin prochain, vous devez effectuer vos démarches d'inscription au plus tard le **1^{er} mai 2024**, en ligne via le portail www.service-public.fr, ou auprès du service des élections de la Collectivité, au plus tard le **3 mai 2024**.

Les ressortissants européens ayant le droit de vote dans leur État d'origine et résidant à Saint-Martin peuvent aussi voter. Pour s'inscrire, ils doivent se connecter au portail www.service-public.fr ou bien se rendre au service des élections de la Collectivité qui leur remettra un document CERFA à compléter.

IMPORTANT : en cas de changement d'adresse il est important de se rendre auprès du service des élections de la Collectivité afin de mettre à jour son adresse et de récupérer sa carte d'électeur qui n'a pas pu être distribuée.

Adresse et contact du service des élections :

Ancienne Ecole Evelina Halley (derrière la gare routière à Marigot)

97150 Saint-Martin. Tel : 0590 27 94 82 – Mail : serviceselections@com-saint-martin.fr

Votre vote européen compte, prenez le temps de vous inscrire ou de vérifier que vous figurez sur la liste électorale de Saint-Martin. Les Parlementaires européens (Eurodéputés) effectuent un mandat de 5 ans. 81 sièges sont réservés aux eurodéputés français sur un total de 720 sièges.